Réunion du 4 Octobre 2019
P.V. n° 3

Président : M. GAUVIN.
Présents : Mme. BERTON - M. CORNIER.
Assiste : M. MOUTHAUD (service Compétitions LFNA).

CHAMPIONNATS

U14-U17 FEMININES A 11

Match n° **21770432** – Poule B – Avenir Nord Foot 87 / La Ligugéenne Ent. du 28/09/2019
Courriel de l'Avenir Nord Foot 87 du 27/09/2019 informant de son forfait.
La Commission déclare le **forfait de l'Avenir Nord Foot 87.**
Amende de 47 euros pour forfait à l'Avenir Nord Foot 87 (1er forfait).

Match n° **21770458** – Poule D – F.C. Périgny / Rochefort F.C. du 21/09/2019
Courriel de Rochefort F.C. du 20/09/2019 informant de son forfait.
La Commission déclare le **forfait de Rochefort F.C.**
Amende de 47 euros pour forfait à Rochefort F.C. (2ème forfait).

Match n° **21770463** – Poule D – Rochefort F.C. / E.S. Tonnacquoise Lussantaise du 28/09/2019
Courriel de Rochefort F.C. *du 01/10/2019* informant de son forfait.
S'agissant du 3ème forfait, la Commission déclare le **forfait général de Rochefort F.C.**
Amende de 185 euros pour forfait général à Rochefort F.C.
Les clubs devant rencontrer cette équipe seront donc exempts aux dates prévues au calendrier.

RAPPEL

Les calendriers ont été établis, pour la deuxième saison, sur l'ensemble de la Ligue en 3 phases avec gestion par la LFNA :

1. Une première phase « géographique » du 14/09/ au 12/10/2019 en matches aller seulement avec **54 équipes**.
2. Une deuxième phase par niveaux (1 et 2) et géographique du 09/11 au 14/12/2019 en matches aller seulement.

Modalités d'accession et autres :

1. Les équipes finissant premières et deuxièmes de chacune des poules et les 4 meilleures troisièmes de l'ensemble des poules de la première phase seront versées en Niveau 1 (24 équipes : 4 poules de 6 équipes).

2. Les autres équipes seront versées en Niveau 2 (30 équipes, lesquelles pourront être complétées par de nouvelles engagées en seconde phase avec **possibilité d'engagement par Footclubs jusqu'au 20/10/2019 dernier délai**).
3. La troisième phase du 08/02 au 16/05/2020 en matches aller seulement. Les modalités d'accession seront communiquées lors de l'organisation de la deuxième phase (**possibilité d'engager de nouvelles équipes par Footclubs jusqu'au 05/01/2020 dernier délai**).

La C.R. Féminines se réserve le droit d'apporter des remaniements éventuels en fonction d'évènements ponctuels et imprévus.

Tous les matches non-joués à la date de fin de chaque phase ne seront pas pris en compte pour l'organisation de la phase suivante.

Les arbitres seront fournis par les clubs **pour la première phase.**

Le District du club recevant désignera l'arbitre central en deuxième et troisième phases pour le Niveau 1.

Les nouvelles équipes engagées pour les deuxième ou troisième phases seront automatiquement intégrées au Niveau 2.

Nouveauté : **utilisation de la FMI (tablette) pour ce championnat U14-U17 Féminin à 11. Merci aux clubs d'effectuer les paramètres nécessaires à sa bonne utilisation.**

Vous voudrez bien vous référer aux Règlements Généraux du Foot à 11 et au Basic spécifique joint.

Le Président
Francis Gauvin
Le Secrétaire de séance
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 07/10/2019 par Le Secrétaire Général, Luc RABAT.